

Commune de Veyrier-du-Lac

Projet de création d'une Zone de Mouillage et d'Equipement Léger sur la commune de Veyrier-du-Lac



Annexes à la demande d'examen au cas par
cas préalable à la réalisation d'une éventuelle
évaluation environnementale

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXE 8 : EVALUATION DES INCIDENCES.....	3
Impacts sur le milieu naturel.....	3
En phase travaux.....	3
En phase d'exploitation	3
Impacts sur le milieu humain	3
En phase travaux.....	3
En phase d'exploitation	3
Impacts sur le patrimoine	3
En phase travaux.....	3
En phase d'exploitation	3

ANNEXE 8 : EVALUATION DES INCIDENCES

IMPACTS SUR LE MILIEU NATUREL

En phase travaux

Le projet prévoit une modification du système de mouillage au niveau de la promenade du Général Doyen, avec notamment le remplacement des chaînes-mère. Ces opérations seront conduites de manière localisée et maîtrisée, sans remise en suspension significative de sédiment ni altération des habitats benthiques et lacustres.

Ainsi, aucun impact notable sur le milieu naturel n'est attendu en phase travaux.

En phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les mouillages existants ne sont susceptibles de générer d'impact significatif sur le milieu naturel. En effet, ils ne sont pas implantés au sein d'habitats lacustres sensibles.

Pour les mouillages situés dans des zones d'herbiers lacustres, de bouées de subsurface seront installées afin de limiter le ragage.

Ainsi, l'impact du projet sur le milieu naturel en phase d'exploitation est jugé faible à négligeable.

IMPACTS SUR LE MILIEU HUMAIN

En phase travaux

Les travaux de modification du système de mouillage sur la promenade du Général Doyen va générer des nuisances pour les usagers qui ne pourront pas utiliser les mouillages pendant la durée des travaux.

Afin de limiter ces désagréments, les interventions seront programmées durant la période hivernale, correspondant à la période d'inactivité des mouillages.

En phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le projet est susceptible de générer des impacts positifs sur le milieu humain :

- L'installation de bouée de sauvetage contribue à l'amélioration de la sécurité des usagers,
- L'installation de panneau d'interdiction de baignade au niveau des échelles de la promenade du général Doyen limitera les conflits d'usage.

IMPACTS SUR LE PATRIMOINE

En phase travaux

Aucune intervention susceptible d'affecter le patrimoine bâti, paysager ou archéologique n'est prévue. Ainsi, aucun impact sur le patrimoine n'est attendu en phase travaux.

En phase d'exploitation

Les pontons et mouillages existants ont été implantés en concertation avec les services compétents et s'intègrent dans le paysage lacustre. Le maintien des infrastructures en l'état et l'absence de modification visuelle ou structurelle garantissent l'absence d'impact sur le patrimoine en phase d'exploitation.